

remplit ne sont pas éminentes, M. Nixon ne le cède à aucun membre de cette Chambre au point de vue de l'honnêteté, en tant qu'il m'est possible de le savoir. Quant à M. Grady, il est à la tête du commerce de Macleod, et je ne crois pas qu'il se trouve dans cette ville ou ailleurs un seul homme qui parle de M. Grady dans les termes dont s'est servi le représentant de Marquette, protégé par son privilège de membre de ce Parlement. La discussion est tombée bien bas, puisque des députés abusent de leurs prérogatives jusqu'au point de parler de particuliers dont il n'est aucunement question.

M. INGRAM : Nous pouvons régler immédiatement ce point. M. Mackenzie a-t-il jamais reproché à l'honorable ministre d'avoir permis que MM. Nixon et Grady fissent partie de son comité électoral ?

M. OLIVER : Non, très certainement.

M. INGRAM : Cela règle la question.

M. OLIVER : Nos amis de l'opposition ont certainement gaspillé beaucoup de temps à discuter ce cas. Ils se sont évidemment donné le plus grand mal possible pour obtenir des détails sur cette affaire. On dirait qu'il n'y a personne à Macleod ou en dehors de cette ville qui consentirait, lorsqu'il s'agit d'un citoyen de cette localité ou des environs, à suivre la ligne de conduite suggérée par mes honorables amis de la gauche dans ce cas particulier. En effet, tous les habitants de cette région connaissent trop bien les circonstances de cette affaire et le caractère des personnes qui s'y trouvent mêlées. Je ne sais si les membres de la gauche, à l'instigation de quelqu'un que je ne connais pas, ou obéissant à leur désir de monter une affaire, ne voulant reculer devant rien pour atteindre leur but, ont envoyé des espions à Macleod pour se procurer des renseignements qui, jusqu'à présent, ne leur ont pas servi et n'ont nui en rien aux personnes impliquées dans cette affaire ; ou si ce sont des personnes demeurant à Macleod qui, ne voulant pas s'exposer elles-mêmes, ont voulu se servir des membres de l'opposition comme d'instruments pour dévoiler les affaires d'une famille particulière. Quant au ministère, on a porté à sa connaissance une accusation sur laquelle il a fait une enquête. Croyant fermement à l'exactitude du rapport de cette enquête, je dis que M. Nixon est exempt de tout blâme. Il est coupable ou innocent. De l'avis du ministère basé sur l'enquête faite, il n'est pas coupable et, s'il en est ainsi, on ne doit pas le punir pour la faute de son fils.

M. FOSTER : Le ministre peut-il nous dire si cette enquête est terminée ?

M. OLIVER : Elle sera continuée, si l'on démontre qu'il y a une raison pour cela. Si l'on avance une fait raisonnable pouvant donner lieu à une enquête, celle-ci se fera. Mais ce n'est point la question soumise à la Chambre. Il s'agit de savoir ce qu'on doit

faire au sujet de ces accusations de détournements dont M. Nixon se serait rendu coupable, d'après les membres de la gauche, mais dont nous le croyons innocent, pour notre part. D'après la conviction qui nous animait, nous n'avons pas traité M. Nixon comme s'il était un criminel. Si nos adversaires prétendent qu'on doit punir M. Nixon pour les fautes de son fils, ils ne peuvent s'appuyer sur le jugement du pays.

M. FOSTER : Je ne veux pas imiter le ministre de l'Intérieur dans ses spasmes d'indignation. Je suis prêt à laisser la Chambre, et cette partie de notre population qui lit ce qui se dit ici, se prononcer sur ce débat, sur la valeur et sur l'opportunité des arguments invoqués. Le ministre semble croire que chaque fois qu'un fait se rapportant à son ministère est soulevé en cette Chambre, cela est le résultat de la malveillance ; qu'il doit y avoir des espions ici ou là ; qu'il s'agit presque d'une question personnelle. Je demande à mon honorable ami de ne pas se laisser guider par un pareil sentiment. Avant qu'il devint ministre, on a parlé ici de cas se rapportant à tous les ministères et il en sera encore ainsi alors même que mon honorable ami fait partie du ministère.

Ses colères spasmodiques n'empêcheront pas l'examen de cette affaire. Ses écarts de langage contre les membres de cette Chambre qui remplissent leur devoir de députés, n'auront pas le moindre effet et ne nous empêcheront aucunement de rendre publiques ces abus.

Le ministre a voulu faire la leçon à mon honorable ami de Marquette (M. W. J. Roche) sur l'esthétique politique, en disant que cet honorable député, protégé qu'il est par ses privilèges de représentant, s'était permis de faire des remarques et de laisser planer des soupçons sur le compte de certains particuliers. Eh bien, je laisse la Chambre juge de ce fait. Mais le ministre de l'Intérieur est-il toujours parfaitement délicat lui-même ? On doit du respect à ceux qui remplissent des fonctions élevées, à condition qu'ils s'en rendent dignes. Mais que pense mon honorable ami du langage qu'il a employé, l'autre soir, à l'endroit du premier ministre des territoires du Nord-Ouest quand il a appliqué à M. Haultain l'épithète de meneur politique ? Croit-il que c'était là un terme respectueux et digne ?

M. OLIVER : Ce sont mes honorables amis de la gauche qui ont cru bon de mêler à la discussion qui se développait alors le premier ministre des territoires du Nord-Ouest. Ils devaient donc s'attendre à ce qui est arrivé.

M. FOSTER : Mon honorable ami admet qu'il s'est servi d'un langage disgracieux à l'égard du premier ministre du Nord-Ouest, non pas par sa faute, mais parce que le nom de M. Haultain avait été mentionné par un membre de l'opposition. C'est là une de ces